



# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

COMPTE RENDU

LA LANDE DE FRONSAC, SALLE DU CONSEIL,  
17 mars 2022

## Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

- 28 membres présents ou représentés
- Le quorum est atteint

## Ordre du jour :

### Points décisionnels / Points informatifs

- Introduction et adoption du compte-rendu de la précédente réunion de la CLE
- Validation de l'état des lieux du SAGE
  - Film SAGE
  - Allocution du Président de CLE
  - Retour sur les avis de la CLE
- Courrier « migrants »
- Election du nouveau Président de CLE

### **Etaient présents ou représentés (28 membres) :**

#### Collège des collectivités (8 membres présents) :

**M. Serge FOURCAUD**, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

**M. Jean GALAND**, Conseiller départemental de Gironde

**M. Stéphane DOBBELS**, Conseiller départemental de Dordogne

**M. Marc LETURGIE**, Vice-Président en charge des milieux aquatiques et prévention des inondations à la Communauté d'Agglomération de Bergerac

**M. David REDON**, Vice-Président en charge du patrimoine culturel et naturel, de la filière bois et de la gestion de la forêt de La Double à la Communauté d'Agglomération de Libourne

**M. Bernard MERCIER-LACHAPPELLE**, Vice-Président du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-deux-Mers

**M. Olivier JONQUIERE**, Adjoint au Maire de Branne

**M. Jean-Frédéric COUSSO**, Maire de Croignon

#### Collège de l'Etat (4 membres présents ou représentés) :

**M. Maxime BOIZON**, Représentant de la Préfecture de Dordogne

**Mme. Lisa PERROT**, Représentant de la Préfecture de Gironde

**M. Côme DURAND**, Représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

**Mme. Célia NIGAY**, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (en visioconférence, cause COVID)

#### Collège des usagers (9 membres présents ou représentés) :

**M. David THOMAS ARCHAMBEAU**, Electricité De France UP Centre

**M. Alain DALY**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

**Mme. Laurence RIVAL**, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne

**Mme. Sabrina DUBOURNAIS**, Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux

**Mme. Marie DUVAL DEPLANNE**, Comité Régional de canoë kayak

**Mme. Simone SALVARELLI**, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine

**M. Cédric DE COLLASSON**, UNICEM Nouvelle Aquitaine  
**M. George BARBEROLLE**, Association de protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

**Mme. Ludivine PAGE**, Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine

### **Pouvoirs (7 mandat) :**

#### Collège des collectivités (7 mandats) :

**M. Frédéric DELMARES**, représentant élu d'EPIDOR, donne mandat à **M. Marc LETURGIE**

**M. Jacques BREILLAT**, Maire de Castillon-la-Bataille, donne mandat à **M. Serge FOURCAUD**

**M. Sébastien LABORDE**, Conseiller départemental de Gironde donne mandat à **M. Jean GALAND**

**M. Pascal DELTEIL**, Maire de Gardonne, donne mandat à **M. Stéphane DOBBELS**

**Mme. Annick CAROT**, Maire de Bayac, donne mandat à **M. David REDON**

**M. Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS**, Maire de Pontours, donne mandat à **M. Bernard MERCIER-LACHAPPELLE**

**M. Jean-Thierry LANSADÉ**, Maire de Montcaret, donne mandat à **M. Olivier JONQUIERE**

#### Assistaient également à la réunion :

**Mme. Arancha SIMO**, département de la Gironde

**M. Jean-Marc GAROT**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

**Mme. Pauline GILLAIZEAU**, Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-deux-Mers

**Mme. Christine GUERIN**, EPIDOR

**Mme. Sylvie HURISSE**, EPIDOR

**M. Roland THIELEKE**, EPIDOR

#### Etaient excusés à la réunion :

**M. Benjamin DELRIEUX**, Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine

**M. Christian GALLOT**, Maire de Saint-Antoine-de-Breuilh

**M. José BLUTEAU**, Maire de Pellegrue

**M. Joël APPOLOT**, Adjoint au Maire de Saint-Emilion

**M. Jean-Marie PENAUD**, Maire de Savignac-de-Duras



# Introduction



**M. Jean GALAND**, Vice-président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, ouvre la séance aux environs de 14h30 en remerciant les membres de la CLE, et autres participants, d'être présents. Il exprime le plaisir qu'il a d'accueillir tout un chacun dans les locaux de la mairie de Lalande de Fronsac.

**M. Serge FOURCAUD**, Président de la CLE introduit la séance de travail en rappelant l'ordre du jour et remercie M. Jean GALAND pour son chaleureux accueil.

M. Serge FOURCAUD se félicite de voir les membres de la CLE aussi nombreux, un signe d'un réel intérêt vis-à-vis du SAGE qui laisse présager la construction des étapes à venir de manière efficace. Il indique qu'à la suite des élections municipales, départementales et régionales, la composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral du 8 février 2022. Aussi souhaite-t-il la bienvenue à chacun des nouveaux élus siégeant à la CLE et profite de l'occasion pour appeler

l'auditoire à se présenter. Un tour de table est effectué.

Le Président rappelle l'importance des deux points à l'ordre du jour que sont l'approbation de l'état des lieux du SAGE et l'élection d'un nouveau Président de CLE. Il demande que soit rajouté, à l'ordre du jour, un projet de courrier à l'adresse du Comité de Bassin et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ; la demande est entérinée par la CLE.





# Adoption du compte-rendu de la précédente réunion de CLE

---

**M. Serge FOURCAUD** indique que le compte-rendu adressé préalablement à la tenue de la présente séance de la CLE n'a fait l'objet d'aucun retour.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, le compte-rendu de la réunion de la CLE du 10 octobre 2019 est adopté.

Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 10 octobre 2019, portant sur la séance de travail autour du diagnostic du SAGE, est adopté à l'unanimité.



# Validation de l'état des lieux du SAGE

Le Président donne la parole à Mme. Christine GUERIN pour aborder le point 2 de l'ordre du jour inhérent à la présentation de l'état des lieux du SAGE.

**Mme. Christine GUERIN** évoque la réalisation d'un film illustratif du diagnostic du SAGE et de la phase site de tendance « sans SAGE » et invite les membres CLE à sa projection.

**M. Serge FOURCAUD** remercie pour la projection du film. Il rappelle le souci exprimé, depuis le lancement de la démarche SAGE, d'en faire un outil pour le territoire (« pas de SAGE hors sol ») et travaillé tous ensemble. Il se réjouit des étapes de co-construction et d'échanges qui ont jalonné le travail effectué depuis 2017 ainsi que du résultat aujourd'hui obtenu et formalisé au travers des nombreux documents et supports produits.

Mme. Christine GUERIN rappelle à cet effet que :

- le diagnostic du SAGE est issu de réunions de travail de la CLE, du Bureau, de 4 commissions thématiques ainsi que de consultations des membres du Bureau ;
- le rapport de tendance a été écrit en collaboration avec les acteurs du territoire et la CLE, ceci via leur interviews et échanges d'écrits ;
- la synthèse du diagnostic et le rapport de tendance a été soumis à consultation de la CLE en préalable de la présente séance.

Elle propose de détailler l'ensemble des retours obtenus des différentes consultations (voir tableau-cidessous) et appelle les structures concernées à s'exprimer si besoin :

Diagnostic et enjeux du SAGE	
4 avis (DREAL-Préfecture24, EDF, CA24, CD33)	- rédaction d'une synthèse de diagnostic - modification de formulations et/ou compléments apportés - demande de modification d'intitulé d'un enjeu
Synthèse du diagnostic et rapport de tendance	
APAPE	- avis favorable; proposition de modification de titre de rapport de tendance
CD24	- avis demandant : 1/ <u>d'expliciter</u> le terme "modernisme" 2/ <u>de moduler</u> le constat de contamination plus forte de l'eau potable en Dordogne, par comparaison avec la Gironde (phrase indiquant le choix du CD24 d'exploiter différentes nappes souterraines, dont une partie vulnérables aux pollutions de surface, ceci a contrario du CD33 qui exploite essentiellement des ressources en eau profondes, naturellement mieux protégées)
CD33	- avis favorable - avis proposant : 1/ <u>des ajouts</u> sur l'eau potable (mention SAGE nappes profondes, problématique CVM, croissance démographique SCoT Cubzaguais) 2/ <u>d'autres suggestions</u> (illustrations, ...)
EDF	- avis favorable - avis demandant : 1/ <u>des reformulations</u> : taux de franchissement insuffisants (territoire concerné par la gestion des grandes retenues amont modifiant le régime hydrologique et garantissant un débit <sub>étiage</sub> ) ; bouchon vaseux, processus aggravé (influencé) ; barrages comme cause (historique) avérée de la chute des stocks de migrateurs (chute constatée depuis 2020 malgré efforts réalisés dans le cadre du PLAGEPOMI) ; politique de l'eau sur le renouvellement des concessions ; bouchon vaseux et lien avec l'artificialisation des débits 2/ <u>des ajouts</u> : barrages-ENR-CC (diag) ; BV haute Dordogne (débit <sub>min</sub> garanti et BV sous gestion hydroélectrique) ; hydroélectricité dans paragraphe industrie (paragraphe dédié) ;
Fédération de pêche 24	- avis favorable - avis demandant : 1/ <u>des compléments/précisions</u> : pour distinction des différentes pratiques de pêche (notamment amateurs/pros) ; mention de la hausse de T° de l'eau comme paramètre de changement climatique (une conséquence en réalité) ; SDDL document cadre de la fédération de pêche et non département 2/ <u>des ajouts</u> : pêche de loisir à la ligne comme une des pratique en forte progression parmi les autres loisirs nautiques ; définir "pas de pêche" ; mentionner la DCE pour ce qui est des milieux 3/ <u>d'explication</u> : terme "contentieux" à expliciter (rapport tendance) 4/ <u>de suppression</u> : pêcheurs pros comme "agents [potentiels] de suivi des milieux"

Les explications inhérentes aux avis de l'APAPE et du Conseil Départemental de Gironde, à leur lecture, sont validés par les représentants concernés.

**M. David THOMAS ARCHAMBEAU**, représentant d'EDF, souligne la qualité des documents fournis en dépit des quelques remarques formulées, le plus souvent de l'ordre de la reformulation. Concernant la demande relative au bouchon vaseux, il indique à l'assemblée qu'EDF prévoit de diligenter en interne une étude ; il s'agit d'avoir une approche permettant d'objectiver les choses, notamment quant à l'influence de l'artificialisation des débits de la Dordogne sur le bouchon vaseux. A cette occasion, il propose d'associer Mme. Christine GUERIN à la rédaction du CCTP de l'étude et de l'intégrer au comité de suivi.

**M. Roland THIELEKE**, directeur d'EPIDOR, structure porteuse du SAGE souligne que l'état des lieux du SAGE est fidèle aux documents de référence tels que le PLAGEPOMI. Donner une vision factuelle et claire de la situation est une condition sine qua non pour des décisions et des stratégies adaptées ; le diagnostic doit être clair sur tous les sujets et il l'est.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU remercie le Président de la CLE, M. Serge FOURCAUD, pour l'initiative du courrier « migrateurs » à l'attention du Comité de bassin et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Mme. Christine GUERIN propose à la CLE l'organisation d'un mini-séminaire dédié à la question des migrateurs, séminaire devant permettre de donner un éclairage scientifique et objectif sur la situation des poissons migrateurs. L'assemblée accueille, très positivement, la proposition.

Mme. Christine GUERIN donne la parole à la Fédération de pêche de Dordogne pour rendre compte de l'avis adressé mais non réceptionné (enregistrement dans les spams). **M. Alain DALY** informe n'avoir que des remarques à la marge parmi lesquelles une demande :

- de modération des propos quant au silure (« animal invasif ») ;
- de distinction entre pêche de loisir et pêche professionnelle ;
- de modification concernant le SDDLPI (un document de la Fédération de pêche et non du département de la Dordogne) ;
- d'ajout d'acronyme (FDAAPPMA).

M. Alain DALY ajoute que la Fédération de pêche de Dordogne a dénoncé le COGEPOMI, expliquant que la pêche au filet est devenue obsolète malgré les moratoires et efforts effectués par la pêche et d'ajouter que de nombreuses personnes seules capturent encore les poissons migrateurs. Il conclut en émettant un avis favorable vis-à-vis des documents d'état des lieux du SAGE.

**Mme. Célia NIGAY**, représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, complimente l'ensemble du travail effectué depuis le lancement du SAGE et l'engagement de l'animatrice.

**M. Marc LETURGIE**, représentant de la Communauté d'Agglomération de Bergerac, se réjouit de ces échanges et de la production du film d'état des lieux. Il souhaite que ce film soit fourni aux collectivités et, à cet effet, appelle à ce qu'il soit diffusé lors d'un prochain conseil communautaire à Bergerac afin que le SAGE soit connu et mieux compris en Bergeracois.

**M. David REDON**, représentant de la Communauté d'Agglomération de Libourne s'associe à M. Marc LETURGIE dans ses paroles. **Mme. Marie DUVAL**, représentante de la Fédération française de canoë-kayak en fait de même, tout en indiquant que ce support sera également utile aux usagers.

M. Serge FOURCAUD remercie les différents intervenants et appelle l'auditoire à plus de remarques si besoin. Aucune mention complémentaire n'est apportée.

Le Président de la CLE remercie l'animatrice du SAGE du travail effectué depuis le lancement de la démarche SAGE et se félicite d'entendre que tout un chacun s'accorde sur la qualité des documents produits. Il sollicite l'approbation par la CLE de l'ensemble des rapports et autres supports constitutifs de l'état des lieux du SAGE. L'état des lieux est adopté à l'unanimité, sans réserve, des membres présents ou représentés. Les documents d'état des lieux du SAGE, soumis à consultation de la CLE et de son Bureau, sont approuvés en l'état<sup>2</sup>.

M. Serge FOURCAUD exprime sa satisfaction pour ce vote et redit que la notion de collectif doit l'emporter sur celle de l'individualité. Une ambition que la CLE devra encourager au mieux dans la phase à venir de définition du projet SAGE.

L'état des lieux du SAGE est adopté à l'unanimité, sans réserve des membres présents ou représentés.

L'élaboration du SAGE peut dorénavant donner lieu à la définition du projet SAGE (stratégie, PAGD, règlement).

Un séminaire sur les poissons migrateurs, à destination de la CLE et rassemblant les experts utiles, sera organisé courant le premier semestre 2022.

<sup>1</sup> Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

<sup>2</sup> Versions définitives intégrant les remarques les plus opportunes transmises pour avis des membres CLE.



## Courrier « migrateurs »

---

**M. Serge FOURCAUD** revient sur le projet de courrier « migrateurs » à l'adresse du Comité de bassin et de l'Agence de l'Eau, point ajouté à l'ordre du jour en début de séance. Il en donne lecture et demande le retour de la CLE. Le courrier reçoit l'assentiment de tous les membres présents ou représentés.

**M. Marc LETURGIE** indique être élu depuis de nombreuses années et en charge de la GEMAPI depuis la dernière mandature, un sujet qui le passionne et pour lequel il est très enthousiaste. A cet effet, il fait état du courrier adressé au nom de la CAB, à l'attention de l'Agence de l'Eau, sur le sujet des migrateurs ; un courrier qui avait l'ambition de faire avancer les choses (« on apprend en avançant »).

**M. Alain DALY** demande que la mention « pêche » du courrier soit reprise avec distinction entre pêche de loisir et professionnelle. **M. Jean GALAND** répond que le terme est ici évoqué dans son sens général et ne nécessite pas de précision en l'état.

**Mme. Célia NIGAY**, représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, remercie le Président de la CLE pour cette initiative. Elle évoque l'envoi d'un courrier du même type par la Communauté d'Agglomération de Bergerac et du retour positif donné à ce dernier. Elle indique que l'Agence de l'Eau accompagnera, avec intérêt, la demande de réalisation d'une étude pour analyser tous les facteurs en jeu dans la chute des stocks de migrateurs amphihalins.

Le projet de courrier est approuvé par l'ensemble des membres de la CLE et sera adressé au Comité de bassin et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à la suite de la réunion.

Le projet de courrier « migrateurs » proposé par le Président de la CLE, dans l'ambition d'éclairer la CLE quant aux facteurs de fragilisation des populations de migrateurs, est approuvé par la CLE.

Le courrier sera adressé au Comité de bassin et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au nom de la CLE.



## Election du nouveau Président de CLE

**M. Serge FOURCAUD** insiste sur la nécessaire disponibilité du Président de CLE pour l'assurance de la mission lui étant confiée et d'ajouter que, pour des raisons personnelles, il ne peut plus être totalement disponible. Aussi souhaite-t-il se retirer de la présidence de la CLE.

Il propose la candidature de M. Jean GALAND, Vice-Président à la CLE du SAGE depuis 2017. Il souligne l'intérêt de ce dernier pour les questions d'eau, pour son engagement à ses côtés dans le travail d'élaboration du SAGE et, à ce titre, déclare que c'est « l'Homme de la circonstance ».

**M. Jean GALAND** se dit très honoré que M. Serge FOURCAUD le propose à la présidence du SAGE. Il se dit tout à la fois honoré mais triste que M. Serge FOURCAUD s'en aille, soulignant sa haute compétence et la pertinence de ses choix : « on perd un homme de qualité et de conviction ». M. Jean GALAND accepte le rôle de la présidence, si la CLE accepte de lui donner cette mission, mais exprime sa volonté qu'il n'y ait pas de rupture, notamment en matière d'accompagnement avec la vice-présidence. Il appelle à un projet de territoire où le collectif, l'écoute et la concertation devront être les maîtres-mots. Il complète ses propos par son souhait de voir procéder aux désignations des Vice-Présidents de la CLE, lors de la prochaine séance de travail, si lui-même est élu Président de CLE.

M. Serge FOURCAUD remercie EPIDOR pour son accompagnement dans tout le travail effectué, en particulier l'animatrice du SAGE toujours présente et engagée. Il exprime son souhait de rester membre de la CLE et se rendra disponible auprès de M. Jean GALAND pour l'épauler.

Préalablement au vote du Président de CLE auquel seul le collège des élus est appelé à s'exprimer, M. Serge FOURCAUD demande à l'auditoire s'il existe d'autres candidats à la présidence du SAGE. L'auditoire répond par la négative.

A l'issue du vote effectuée à main levée, M. Jean GALAND est élu Président de la CLE à l'unanimité des membres élus de la CLE (présents et représentés), moins une voix (abstention de M. Jean GALAND). Le nouveau Président remercie la CLE de sa confiance.

M. Serge FOURCAUD quitte la présidence de la CLE à l'occasion de la séance plénière du 17 mars 2022.

M. Jean GALAND le remplace par vote à l'unanimité (moins sa propre abstention), et en respect des règles de fonctionnement de la CLE (14 votants sur 21 membres élus à la CLE).



## Questions diverses / Planning

**Mme. Christine GUERIN** expose aux membres de la CLE les grandes étapes de travail à venir, en particulier :

- La tenue d'une prochaine réunion de CLE permettant à la fois la désignation des nouveaux membres élus du Bureau (ainsi que des Vice-Présidents), la présentation de la méthodologie de travail autour du projet de SAGE, mais également la présentation de projets locaux « faisant SAGE »<sup>3</sup>.
- L'organisation de futurs moments d'échanges dédiés aux enjeux du SAGE pour définir le niveau d'engagement souhaité par les membres de la CLE à leur égard et, conjointement, les actions (voire les règles) envisagées pour y arriver.
- Le lancement imminent d'une étude d'évaluation environnementale du SAGE, par un prestataire extérieur, afin d'accompagner dès l'amont la CLE dans la définition du projet SAGE.

A la question du calendrier exact de la prochaine séance de CLE, elle répond que le planning est contraint par le devoir de réserve inhérent aux élections présidentielles et législatives : levée du droit de réserve effectif entre le 25 et 29 avril 2022, puis à compter du 20 juin 2022.

**Mme. George BARBEROLLE** exprime son désir de tenue de la prochaine réunion CLE en Bergeracois.  
**M. Marc LETURGIE** répond que ce sera avec plaisir.

**M. Serge FOURCAUD et M. Jean GALAND** clôturent la séance en remerciant auparavant l'assemblée pour sa présence et sa participation active.

Les prochaines grandes étapes et échéances de travail de la CLE sont présentées. La CLE est informée de son accompagnement, durant la phase de définition du projet SAGE, d'un prestataire extérieur auquel sera confié l'étude d'évaluation environnementale.

Compte-tenu du devoir de réserve lié aux élections présidentielles et législatives, les membres de la CLE seront appelés à débattre sur la stratégie et les actions (voire règles) du SAGE après le 19 juin 2022.

<sup>3</sup> A savoir, intégrant un ou plusieurs enjeux du SAGE ; pour exemple le projet « urbain et changement climatique » à Libourne et les ateliers « confluences » sur Castillon-la-Bataille.

